

MUR 1771.

Crete-Septième

LETTRE OUVERTE

aux Ecrivains de Belgique

Solstice de l'hiver 1961.

Mes chers Confrères,

Je n'ai pas de chance. Il me suffit de faire un geste que je crois propice à notre corporation pour qu'aussitôt le vent se lève comme si j'étais Eole lui-même.

Ma dernière lettre, entre autres, a provoqué de sérieux remous. Eh quoi ! On ne peut plus lire le « Moniteur » ? Qui aurait cru qu'en vantant cette feuille vouée, en ordre principal, aux lois et aux décorations, j'eusse pu mal faire ?

Les uns s'étonnent de notre accord culturel avec le Vénézuéla, comme si cette république pétrolière était seule en cause. Je ne l'ai citée qu'à titre d'exemple, mais, je le répète, nous avons conclu vingt-deux de ces accords et nous en tenons même un en réserve, pour parer à toute surprise, si d'aventure il fallait nous engager d'urgence avec quelque république brune, noire ou jaune. Nous tenons d'ailleurs toute prête une équipe de choc, composée de Belges éminents dans les bureaux et les couloirs des ministères, et prêts à s'élancer sur des routes inconnues pour que la présence belge soit affirmée en des contrées lointaines.

Ceux qui prétendent que les millions dépensés à cette fin ne sont pas productifs n'entendent rien aux choses de l'esprit, ni aux vertus efficaces des voyages qui forment la jeunesse et maintiennent la verdeur à ceux qui l'ont perdue.

D'autres soutiennent qu'en dénombrant à votre usage les crédits affectés à nos lettres, j'ai attaqué l'un de nos monstres sacrés. A cause de moi, m'assure-t-on, ce sorcier se sent visé et déjà l'on nomme les volontaires qui, de leur poitrine politique, lui feront une barrière si, par malheur, les menaces devaient se préciser.

Certains affirment qu'en commentant une liste officielle, mieux encore en la détenant, j'ai porté un coup sensible au même sorcier, sous prétexte qu'il en est le savant auteur. J'ignorais qu'une liste de livres achetés pour le compte de l'Etat pût avoir l'importance d'un secret militaire.

Je suis marri, vous pouvez m'en croire, de tout ce bruit.

J'ai eu, par bonheur, quelques compensations à ma peine. Un vieil ami — j'avoue qu'il est académicien — m'a rassuré en me confiant qu'il se pratiquait à la muchetenpot des choses autrement piquantes à raconter, et un charmant poète me rapporta des propos identiques proférés par un notoire de nos immortels.

Ces confidences restent heureusement entre nous. C'est revigorant. Personne ne se mêle de nos affaires et elles sont en de bonnes mains. J'oserais dire, par définition. En effet, si les membres de l'académie n'étaient pas nos meilleurs écrivains, il faudrait douter de l'excellence de ce corps. Personne n'y songe. Aussi est-il logique que, se sachant les meilleurs, ils consacrent les deniers de l'Etat à propager leurs œuvres, afin que les écrivains moins dignes de ce nom y puisent de profitables exemples. Et que l'on ne vienne pas nous dire qu'en ce faisant nos maîtres sont



à la fois juges et parties. De telles considérations sont mesquines. J'admire au contraire que nos parangons rejettent toute fausse modestie et affirment de la sorte leur aristocratie étymologique. Au reste, s'ils ne le faisaient pas, où irions-nous chercher, grands dieux, nos modèles en littérature ?

Toujours sur la brèche, ne se dévouent-ils pas à leurs confrères moins doués en siégeant dans force jurys, comités et commissions ? Pour cette spécialité nous avons également une équipe de choc. Les noms de ces zélés sont sur toutes les lèvres littéraires. Ils besognent dans l'ombre comme les fourmis et leur travail est aussi efficace. Mais, gens de bonne compagnie, leur discrétion est exemplaire.

La discrétion, voilà bien le trait dominant de nos lettres. La presse elle-même, toujours si tapageuse, la respecte comme un rite. Elle ne traite pas nos écrivains comme tels auteurs français qui sont commentés, moins sans doute que les joueurs de football et les coureurs cyclistes, mais assez pour être rejetés parmi les histrions du forum.

Le personnel politique suit cet exemple et, s'il se départit de sa réserve, c'est que des préoccupations noblement patriotiques l'y contraignent en quelque sorte. On ne saurait qu'applaudir cette dame d'obéissance socialiste, et considérable à divers points de vue, qui se penche sur la vertu civique des auteurs dramatiques. Elle les veut vierges de toute déviation et surtout qu'il n'y ait aucun pardon. Comme je la comprends ! On peut blanchir les collaborations économiques quand sont en jeu les intérêts supérieurs du pays et ceux plus directs des industriels, mais pour les choses de l'esprit aucune excuse n'est valable. Et que l'on ne nous parle pas de talent. Ce n'est pas un argument, et peu importe que Félicien Marceau ait écrit de bonnes pièces.

De fâcheuses confusions sont à éviter. Il est, en effet, plus



pernicieux pour l'esprit public de jouer un solo de trompette devant un micro contrôlé par l'ennemi que de lui fabriquer des pièces détachées pour bombes volantes. D'un côté, il y a la libre volonté de croûter, de l'autre la contrainte de gagner de l'argent. Mais cette trompette n'est qu'un exemple forcément anodin. Tout le reste est plus grave, par conséquent, impardonnable.

On n'a pas pu défendre au directeur du Parc de jouer une pièce de Félicien Marceau. C'est dommage. Je gage qu'on n'aurait eu qu'un signe à faire pour que force pièces eussent jailli des tiroirs académiques. Dûment époussetées, elles feraient aussi bien l'affaire, car, du talent, nous en avons à revendre.

Comment en serait-il autrement ? Défendus comme nous le sommes, nous coulons des jours heureux sous l'égide des éminents mentors agréés par l'Etat. Et ce n'est certes pas à nous qu'il faudrait appliquer cette phrase de Stendhal : « Mais jamais un gouvernement, quel qu'il soit, ne peut protéger sincèrement que la littérature plate, id est élégante et vide d'idées. Les idées sont le croquemitaine des gens au pouvoir ».

ROGER AVERMAETE.